



HAL
open science

L'exemplarité chez al-Tanūḥī : les cadis dans le Nišwār al-muḥāḍara

Mathieu Tillier

► **To cite this version:**

Mathieu Tillier. L'exemplarité chez al-Tanūḥī : les cadis dans le Nišwār al-muḥāḍara. Arabica, 2007, 54, pp.1-24. halshs-00604070

HAL Id: halshs-00604070

<https://shs.hal.science/halshs-00604070>

Submitted on 28 Jun 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'EXEMPLARITÉ CHEZ AL-TANŪHĪ

LES CADIS DANS LE *NIŠWĀR AL-MUḤĀḌARA*¹

MATHIEU TILLIER

Le *Niṣwār al-muḥāḍara wa-aḥbār al-muḍākara* d'al-Muḥassin b. 'Alī al-Tanūhī (m. 384/994) est aujourd'hui un des ouvrages d'*adab* les plus appréciés du grand public, qui y trouve un ton badin comparable à celui des *Mille et une nuits*. L'auteur y rapporte une succession d'anecdotes à première vue sans liens entre elles et sans classement thématique : il se démarque en cela des méthodes suivies par la plupart des *udabā'* précédents². Ce caractère apparemment anarchique et désordonné répond pourtant à l'objectif littéraire que s'est fixé l'auteur. Dans son introduction, al-Tanūhī explique pourquoi il a renoncé à une structure thématique : certains récits, dans la mesure où ils abordent plusieurs sujets, auraient dû être repris dans plusieurs parties³, et le lecteur se serait vite lassé de lire, les unes après les autres, des anecdotes relatives au même thème⁴. L'auteur se donne par ailleurs pour mission principale de consigner les récits qu'il a entendus au cours de sa vie dans les cénacles de lettrés (*maḡlis*, plur. *maḡālis*), afin de les sauver de l'oubli ou de l'altération⁵. « Avec les années, écrit-il, la plupart des *ṣayḥs* qui constituaient la matière même de cet art sont morts. Il ne reste qu'un petit nombre de leurs semblables, et s'ils trépassent sans que personne n'ait appris leurs histoires, celles-ci disparaîtront avec eux. »⁶ Il affirme ainsi son ambition de composer un ouvrage sur la seule base d'*aḥbār* entendus de vive voix, sans jamais recopier ceux couchés sur le papier par de précédents auteurs (*min al-afwāh dūn al-awraq*)⁷.

¹ Je remercie Mme Katia Zakharia, M. Thierry Bianquis et M. Baber Johansen pour leurs remarques et leurs suggestions lors de la relecture de cet article. Il va sans dire que les éventuelles erreurs n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

² Al-Tanūhī, *Niṣwār al-muḥāḍara wa-aḥbār al-muḍākara*, éd. 'Abbūd al-Šāliḡī, s.l., 1971-73, 8 volumes. L'ouvrage fait l'objet d'une traduction en anglais par D.S. Margoliouth, *The Table-talk of a Mesopotamian Judge*, Oriental Translation Fund, vol. XXVIII, Londres, 1922. Des extraits ont par ailleurs été traduits en français par Y. Seddik (Tanūkhī, *Brins de chicane. La vie quotidienne à Bagdad au X^e siècle*, Actes Sud-Sindbad, Arles, 1999, 216 p.) Sur al-Tanūhī et son œuvre, voir notamment H. Fāhndrich, « al-Tanūkhī », *EI*, X, p. 192. Le substrat populaire du *Niṣwār* et la similitude entre certains de ses récits et ceux des *Mille et une nuits* ont notamment été étudiés par A. Hamori, « Folklore in Tanūkhī : the Collector of Ramlah », *Studia Islamica*, 71, 1990, p. 65-67.

³ *Niṣwār*, I, p. 12.

⁴ *Niṣwār*, I, p. 12. Voir également R. Fakkar, *Al-Tanūhī et son livre : La délivrance après l'angoisse*, IFAO, Le Caire, 1955, p. 24.

⁵ *Niṣwār*, I, p. 1.

⁶ *Niṣwār*, I, p. 8.

⁷ *Niṣwār*, I, p. 1, 12. Selon Yāqūt, cette règle de composition est précisément ce qui définit le livre et en constitue l'originalité (Yāqūt, *Mu'ḡam al-udabā'*, éd. Iḥsān 'Abbās, Dār al-ḡarb al-islāmī, Beyrouth, 1993, p. 2280). Selon l'analyse menée par B.M. Fahd (*al-Qāḍī al-Tanūhī wa-kitāb al-Niṣwār*, Manṣūrāt al-maktabat al-ahliyya, Bagdad, 1966, p. 74), la plus grande partie du livre est effectivement appuyée sur des sources orales. Les sources écrites ne sont cependant pas totalement absentes de l'ouvrage. Il semble qu'al-Tanūhī ait eu recours

Ce faisant, al-Tanūhī procède à la reconstruction fictive d'une sorte de *mağlis* idéal, florilège des morceaux « inédits » qu'il a entendus¹, et dont la structure n'est pas sans rappeler certaines caractéristiques de leur reproduction orale au sein de ces cénacles : si le *Niṣwār* n'est pas classé de manière thématique, sa construction répond le plus souvent à une logique d'association d'idées, ou au contraire d'oppositions entre les récits successifs². C'est en liaison avec l'objectif final d'al-Tanūhī – sauver de l'oubli les récits qui lui sont parvenus – qu'il faut lire le titre de l'ouvrage : le « *niṣwār* », ce sont ces « aliments »³ qui nourrissent la conversation des *mağālis* (« *muḥāḍara* », *maṣḍar* du verbe *ḥāḍara*, désigne tant la conversation en tant que telle que le fait d'être assis à côté de quelqu'un, par exemple dans un cénacle⁴), et que l'on « rumine » ou que l'on « ressasse » (*muḍākara*) à longueur de temps⁵. Le *Niṣwār al-muḥāḍara* se veut une consignation de la mémoire de son auteur et, au-delà, une forme d'« enregistrement » de celle des *mağālis* qu'il a fréquentés. Il constitue donc un échantillon – que l'on peut supposer représentatif – des anecdotes qui circulent dans les cénacles d'une région et d'une époque précises, et qui ont seulement fait l'objet, jusque-là, d'une transmission orale.

Durant la période classique, l'*adab* est avant tout le véhicule d'une « vision du monde », une éthique qui contribue à définir pour le lecteur/auditeur les modèles et les anti-modèles de

à des livres à plusieurs occasions sans qu'il en fasse mention. B.M. Fahd reconnaît notamment dans le corps du texte quelques emprunts au *Kitāb al-Awrāq* d'al-Ṣūlī (m. 335/946) et au *Kitāb al-Aḡānī* d'al-Iṣfahānī (m. 356/967) ; il remarque néanmoins que ceux-ci ont été les maîtres d'al-Tanūhī et lui ont donné licence (*iğāza*) d'enseigner leurs ouvrages (B.M. Fahd, *op. cit.*, p. 80.). Enfin, al-Tanūhī lui-même avoue avoir fait une exception à la règle qu'il s'est édictée en ce qui concerne la poésie : certaines anecdotes méritent selon lui d'être illustrées par quelques vers, qu'il va souvent chercher dans les *dīwāns* de poètes antérieurs (*Niṣwār*, I, p. 13).

¹ Par cet aspect, l'ouvrage d'al-Tanūhī n'est pas sans évoquer *al-Imtā' wa-l-mu'ānasa*, de son contemporain al-Tawḥīdī (m. 414/1023), qui est organisé en « Nuits » censées reproduire les cénacles du vizir Ibn Sa'dān. Al-Tawḥīdī, *al-Imtā' wa-l-mu'ānasa*, éd. A. Amīn et A. al-Zayn, al-Maktabat al-'aṣriyya, Beyrouth, s.d., 3 volumes. Cf. S.M. Stern, « Abū Ḥayyān al-Tawḥīdī », *EI*, I, p. 127 ; H. Foda, « al-Tawḥīdī », in J.E. Bencheikh, *Dictionnaire de littératures de langue arabe et maghrébine francophone*, PUF, Paris, 2000, p. 377. Sur la littérature arabe classique et son rapport à l'oralité, voir notamment A. Cheikh-Moussa, H. Toelle et K. Zakharia, « Pour une re-lecture des textes littéraires arabes », *Arabica*, 46, 1999, p. 529.

² Al-Tanūhī fait se succéder des anecdotes dont le sujet ou les personnages sont proches, évitant au lecteur d'éprouver une sensation de rupture entre les histoires. Voir les exemples donnés par B.M. Fahd, *op. cit.*, p. 84, 88 ; H. Fāhndrich, « Die Tischgespräche des mesopotamischen Richters – Untersuchungen zu al-Muḥassin at-Tanūhīs *Niṣwār al-Muḥāḍara* », *Der Islam*, 65, 1988, p. 94.

³ Al-Tanūhī, *Niṣwār*, I, p. 10 ; R. Fakkar, *op. cit.*, p. 23. Cf. note *infra*.

⁴ A. de B. Kazimirski, *Dictionnaire arabe-français*, I, p. 446.

⁵ « *Niṣwār* » viendrait du mot persan *naṣḥawār*, qui signifie « aliment ruminé par les animaux ruminants » (*ğarrat al-ḥayawānāt al-muğtarra*). B.M. Fahd, *op. cit.*, p. 41 ; H. Fāhndrich, « Die Tischgespräche des mesopotamischen Richters », p. 82 ; voir également Ibn Manzūr, *Lisān al-'arab*, racine *ṣWR* ; A.K.S. Lambton, *Persian Vocabulary*, Cambridge, 1977, p. 168. L'ouvrage est désigné, chez certains auteurs, sous la forme « *Naṣwān al-muḥāḍara* », *L'ivresse de la conversation* ; il semble néanmoins que cette version du titre ne soit pas celle voulue par l'auteur, qui évoque dans son introduction l'utilité de son livre pour « alimenter » les conversations (*Niṣwār*, I, p. 10 ; R. Fakkar, *op. cit.*, p. 21-22) ; al-Tanūhī, qui connaît le persan (voir Yāqūt, *Mu'ğam al-udabā'*, p. 2290), utilise très probablement le mot de *niṣwār* à dessein. La première partie du titre est souvent traduite, en anglais ou en allemand, par « les conversations de table » (« table-talk » chez Margoliouth, voir *supra* ; « Tischgespräche » chez H. Fāhndrich) ; nous préférons « *Le livre des aliments à l'entretien* » (R. Fakkar, *op. cit.*, p. 21), ou « *Délices savoureuses de la conversation* » (K. Zakharia, in H. Toelle et K. Zakharia, *À la découverte de la littérature arabe*, Flammarion, Paris, 2003, p. 129).

« l'*homo islamicus* »¹. Le *Nišwār al-muḥāḍara* n'échappe pas à cette conception : dès son introduction, al-Tanūḥī revendique ouvertement la portée exemplaire des *aḥbār* qu'il s'apprête à rapporter : les lecteurs doivent en tirer les leçons qui s'imposent². Cette littérature puise une grande partie de son matériau dans un fond de récits relatifs à des événements ou des personnages historiques, qui sont instrumentalisés dans un but moral et didactique. Nous proposons dans les pages qui suivent de nous interroger sur la sélection de ce matériau en fonction de son enracinement temporel et géographique. En d'autres termes, il s'agit de savoir si, pour les *mağālis* dont proviennent les anecdotes du *Nišwār*, l'exemplarité se définit selon l'appartenance d'un personnage à une époque et à une région précises. Il serait bien sûr illusoire de croire que le *Nišwār* réunit de manière exhaustive l'ensemble des récits inédits qu'al-Tanūḥī a entendus au cours de sa vie : la mémoire des *mağālis* est elle-même filtrée par celle de l'auteur et par ses choix. Néanmoins, identifier un de ses centres d'intérêt personnels permettrait d'isoler une série d'*aḥbār* liés par une thématique commune et assez nombreux pour faire l'objet d'une analyse significative. Afin de déterminer cette thématique, ainsi que le contexte historique et géographique de transmission de ces anecdotes, il convient de revenir brièvement sur la vie d'al-Tanūḥī.

1. AL-TANŪḤĪ ET LE NIŠWĀR AL-MUḤĀḌARA

1.1. *Al-Muḥassin b. 'Alī al-Tanūḥī, un cadī iraqien*

Né à al-Baṣra le 26 rabī' I 327/20 janvier 939, et mort à Bagdad le 25 muḥarram 384/11 mars 994, al-Muḥassin b. 'Alī al-Tanūḥī appartient à une prestigieuse famille de juristes ḥanafites originaire d'al-Anbār³. Son père, Abū l-Qāsim 'Alī b. Muḥammad b. Abī l-Fahm al-Tanūḥī (m. 342/953), a occupé des fonctions de cadī à plusieurs reprises en Iraq et peut-être en Syrie⁴, mais surtout au Ḥūzistān : à partir de 311/923-24, il est le vicaire d'Abū Ġa'far Aḥmad b. Ishāq al-Tanūḥī⁵ pour les villes de 'Askar Mukram, Tustar, Ġudaysābūr et al-Sūs,

¹ K. Zakharia, *op. cit.*, p. 100-101, 119. Les textes d'*adab*, écrit par ailleurs A. Cheikh-Moussa, ne sont le plus souvent que « l'exemplification de principes éthiques et politiques atemporels ». A. Cheikh-Moussa, « L'historien et la littérature arabe médiévale », *Arabica*, 43, 1996, p. 154 ; voir également A. Cheikh-Moussa, H. Toelle et K. Zakharia, *art. cit.*, p. 532.

² *Nišwār*, I, p. 8, 11-12.

³ Voir H. Fāhndrich, « At-Tanūḥī : Name und Familiäres Umfeld eines *Qāḍī* und *Adīb* aus dem 4./10. Jahrhundert », *Cahiers d'onomastique arabe*, 1985-87, p. 25 ; N. Tsafrir, *The History of an Islamic School of Law. The Early Spread of Hanafism*, Harvard University Press, Cambridge, 2004, p. 53-54. Sur la vie d'al-Tanūḥī, voir notamment al-Ḥaṭīb, *Ta'rīḥ Baġdād*, Dār al-kutub al-'ilmiyya, Beyrouth, s.d., XIII, p. 155 ; Yāqūt, *Mu'ğam al-udabā'*, p. 2280-2293 ; Ibn al-Ġawzī, *al-Muntaẓam*, éd. Suhayl Zakkār, Dār al-fikr, Beyrouth, 1995, IX, p. 27 ; Ibn Ḥallikān, *Wafayāt al-a'yān*, IV, p. 159-162 ; Ibn Taġrī Birdī, *al-Nuġūm al-zāhira*, Dār al-kutub al-miṣriyya, Le Caire, 1929, IV, p. 166-168. Sur al-Anbār, ville située sur la rive gauche de l'Euphrate, à l'ouest de Bagdad, voir M. Streck et A.A. Duri, « al-Anbār », *EI*, I, p. 484 ; G. Cornu, *Atlas du monde arabo-islamique à l'époque classique*, Brill, Leiden, 1985, Province du 'Irāq, B3.

⁴ Ibn Ḥallikān, *Wafayāt al-a'yān*, III, p. 366 ; Yāqūt, *Mu'ğam al-udabā'*, p. 1872. Sur ce personnage, voir H. Fāhndrich, « At-Tanūḥī : Name und Familiäres Umfeld », p. 30-33.

⁵ Abū Ġa'far Aḥmad b. Ishāq b. Buhlūl b. Ḥassān Sinān al-Tanūḥī (m. 318/930), est cadī à de nombreuses reprises en Iraq et au Ḥūzistān de 276/889-90 à sa mort. Voir la liste de cadis en annexe, n° 10. Cf. H. Laoust,

avant d'être nommé vers 324/935-36 *cadi* d'al-Ahwāz et de Īḍağ¹. Son oncle Aḥmad b. Muḥammad b. Abī l-Fahm aurait de même été *cadi*².

Grâce à une solide éducation et aux relations que son père a su nouer à la cour, al-Muḥassin al-Tanūḥī entame très tôt une carrière au service du pouvoir³. Dès 346/957, il est contrôleur à la Monnaie d'al-Ahwāz⁴ et commence à se faire connaître dans le milieu judiciaire comme témoin (*šāhid*) auprès du *cadi* de la même ville, Aḥmad b. Sayyār⁵. Le vizir al-Muhallabī, qui a connu son père, le remarque lors d'un passage à al-Sūs, et l'invite à le rejoindre à Bagdad : en 349/960, al-Tanūḥī est ainsi intégré dans l'entourage du vizir et obtient du grand *cadi* Abū l-Sā'ib 'Utba b. 'Ubayd Allāh un poste de *cadi* à Saqī l-Furāt⁶, ou dans la région de Qaṣr Ibn Hubayra et de Bābil, au sud de la capitale iraquienne⁷. C'est le début d'une carrière judiciaire qui le conduit de nouveau au Ḥūzistān, où il occupe jusqu'aux environs de 355/965 les *judicatures* de 'Askar Mukram, Īḍağ et Rām-Hurmuz⁸; il semble qu'il est également substitué du *cadi* Abū Bakr b. Quray'a sur al-Ahwāz⁹. Al-Tanūḥī retourne ensuite plusieurs années à Bagdad¹⁰, sans renoncer à toute fonction dans l'administration judiciaire. C'est probablement à cette époque qu'il est employé par le grand *cadi*, Abū l-'Abbās b. Abī l-Šawārib, comme greffier (*kātib*) préposé aux affaires judiciaires et aux biens de mainmorte (*waqfs*)¹¹; dans le même temps, al-Tanūḥī semble également être vicaire de ce

« Ibn Buhlūl », *El*, III, p. 739. Abū Ġa'far al-Tanūḥī et l'auteur du *Niṣwār* appartiennent à deux branches éloignées d'une même famille (H. Fāhndrich, *art. cit.*, p. 24).

¹ Al-Tanūḥī, *Niṣwār*, III, p. 136; al-Hamaḍānī, *Takmilat Ta'rīḥ al-Ṭabarī*, p. 302. Pour la localisation exacte de ces villes, voir G. Cornu, *op. cit.*, Province du Ḥūzistān, B1, B2, C2.

² H. Fāhndrich, « At-Tanūḥī : Name und Familiars Umfeld », p. 31; B.M. Fahd, *op. cit.*, p. 9.

³ Sur sa formation, voir notamment al-Ḥaṭīb, *Ta'rīḥ Baġdād*, XIII, p. 157; Ibn al-Ġawzī, *al-Muntaẓam*, IX, p. 27; R. Fakkar, *op. cit.*, p. 6-7.

⁴ Ibn Ḥallikān, *Wafayāt al-a'yān*, IV, p. 159.

⁵ Yāqūt, *Mu'ġam al-udabā'*, p. 2282; H. Fāhndrich, « At-Tanūḥī : Name und Familiars Umfeld », p. 35. Sur ce *cadi* mort en 368/978-79, voir annexe (n° 11).

⁶ Yāqūt, *Mu'ġam al-udabā'*, p. 2282. Saqī l-Furāt semble correspondre à la région de l'Euphrate située à l'ouest de Bagdad (Voir notamment Ibn Ḥurraḍābiḥ, *al-Masālik wa-l-mamālik*, p. 2). Sur Abū l-Sā'ib, voir annexe, n° 49.

⁷ Al-Ḥaṭīb, *Ta'rīḥ Baġdād*, XIII, p. 155; Ibn al-Ġawzī, *al-Muntaẓam*, IX, p. 27; Ibn Ḥallikān, *Wafayāt al-a'yān*, IV, p. 160. Cf. R. Fakkar, *op. cit.*, p. 10; B.M. Fahd, *op. cit.*, p. 11. Sur ces localités, voir G. Cornu, *op. cit.*, Province de l'Iraq, C4. Il ne semble pas possible d'accepter l'interprétation de H. Fāhndrich (« At-Tanūḥī : Name und Familiars Umfeld », p. 35; « al-Tanūkhī », *El*, X, p. 193), qui pense qu'al-Tanūḥī exerce alors la fonction de *'amil*. Le terme *'amal*, utilisé par Yāqūt pour désigner l'emploi qui lui est confié, correspond à la « circonscription » judiciaire sur laquelle il est nommé. Sur la notion de *'amal* dans un contexte judiciaire, voir notamment al-Māwardī, *Adab al-qāḍī*, éd. M.H. al-Sirhān, Maṭba'at al-iršād, Bagdad, 1971, I, p. 153; *id.*, *al-Aḥkām al-sultāniyya*, Dār al-kutub al-'ilmiyya, Beyrouth, 1985.

⁸ Ibn Ḥallikān, *Wafayāt al-a'yān*, IV, p. 160. Voir également H. Fāhndrich, « At-Tanūḥī : Name und Familiars Umfeld », p. 36.

⁹ Yāqūt, *Mu'ġam al-udabā'*, p. 2280. Sur Abū Bakr b. Quray'a (m. 367/978), voir annexe, n° 10; Cf. al-Ziriklī, *al-A'lām*, Dār al-'ilm li-l-malāyīn, Beyrouth, 1997, VI, p. 190.

¹⁰ R. Fakkar, *op. cit.*, p. 11.

¹¹ Yāqūt, *Mu'ġam al-udabā'*, p. 2280. Grand *cadi* de 350/961 à 352/963, Abū l-'Abbās 'Abd Allāh b. al-Ḥasan b. Abī l-Šawārib demeure ensuite *cadi* du côté ouest de Bagdad jusqu'en 365/976 (Š.A. al-'Alī, « *Quḍāt Baġdād fī-l-'aṣr al-'abbāsī* », *Maġallat al-Maġma' al-'ilmī al-'irāqī*, 18, 1969, p. 198; voir annexe, n° 2). Selon H. Fāhndrich (« At-Tanūḥī : Name und Familiars Umfeld », p. 36), qui suit B.M. Fahd (*op. cit.*, p. 14), al-Tanūḥī aurait exercé ces fonctions judiciaires subalternes après 365/976; cette chronologie semble peu vraisemblable, car Ibn Abī l-Šawārib n'occupe alors plus de fonctions judiciaires à Bagdad.

cadi sur une dizaine de localités secondaires, essentiellement dans la province iraquienne¹. En 363/973, il trouve un véritable poste de cadi en titre à Wāsiṭ, où il demeure jusqu'en 365/976².

Cette année-là, la vie d'al-Tanūḥī connaît de profonds bouleversements. Comme plusieurs de ses contemporains, il tombe en disgrâce et doit fuir la colère d'Ibn Baqiyya – vizir de l'émir būyide 'Izz al-Dawla Baḥtiyār³. Il trouve refuge auprès du gouverneur de la Baḥīḥa, 'Imrān b. Šāhīn, alors en état de semi rébellion contre le pouvoir de Bagdad⁴. Cette retraite forcée n'est que temporaire. En 367/978, 'Aḍud al-Dawla devient maître de l'Iraq⁵ : connu pour sa protection des poètes et des *udabā'*, celui-ci accepte bientôt al-Tanūḥī dans son entourage. La vie de courtisan qu'il mène dès lors auprès de l'*amīr al-umarā'* le conduit la même année à al-Mawṣil⁶ – où 'Aḍud al-Dawla s'en va combattre les Ḥamdānides –, puis à Hamadān en 370/980⁷. Un temps comblé d'honneurs pour avoir arrangé le mariage d'al-Ṭā'i' avec la fille du grand émir, en 369/979⁸, il finit cependant par perdre les faveurs de 'Aḍud al-Dawla, et se voit assigné à résidence à partir de 371/981⁹. Al-Tanūḥī finit sa vie à Bagdad, dans des conditions matérielles difficiles, et y meurt en 384/994, âgé de cinquante-six années lunaires¹⁰.

1.2. Définition du corpus

Al-Tanūḥī passe donc l'essentiel de sa vie dans deux provinces de l'empire 'abbāside : l'Iraq, où il réside la plupart du temps, ainsi que le Ḥūzistān, où il travaille plusieurs années, notamment dans sa jeunesse. À quelques exceptions près, les *maḡālis* de savants auxquels il assiste au cours de son existence sont donc situés dans ces deux régions – et en particulier à Bagdad¹¹ : ce cadre devra être mis en relation avec les limites géographiques des *aḥbār* rapportés dans ces cénacles. Encore faut-il auparavant définir le corpus permettant d'étudier le

¹ Yāqūt, *Mu'ḡam al-udabā'*, p. 2280. Il s'agit des villes de Takrīt, Daqūqā', Ḥānīḡār (au nord de Bagdad, voir Yāqūt, *Mu'ḡam al-buldān*, Dār Bayrūt, Beyrouth, 1988, II, p. 38, 341, 459), Qaṣr Ibn Hubayra, al-Ġāmi'ayn, Sūrā, Bābil, Ḥuṭarniyya (entre Bagdad et al-Kūfa, voir G. Cornu, *op. cit.*, Province du 'Irāq, C4. Sur Ḥuṭarniyya, localité située à proximité de Bābil, voir Yāqūt, *Mu'ḡam al-buldān*, II, p. 378), et al-Īḡārān (nom donné aux districts d'al-Burḡ et de Karaḡ, dans le Ġibāl ; Yāqūt, *Mu'ḡam al-buldān*, I, p. 290, 373).

² Yāqūt, *Mu'ḡam al-udabā'*, p. 2280 ; B.M. Fahd, *op. cit.*, p. 14 ; H. Fāhndrich, « At-Tanūḥī : Name und Familiäres Umfeld », p. 36.

³ Sur ce personnage, voir Cl. Cahen, « Ibn Baqiyya », *EI*, III, p. 730.

⁴ Al-Tanūḥī, *al-Faraḡ ba'd al-šidda*, éd. 'Abbūd al-Šālḡī, Beyrouth, 1971-73, I, p. 173-174. Cf. Ed., « 'Imrān b. Šāhīn », *EI*, III, p. 1175.

⁵ Voir notamment H. Bowen, « 'Aḍud al-dawla », *EI*, I, p. 211.

⁶ B.M. Fahd, *op. cit.*, p. 15.

⁷ R. Fakkar, *op. cit.*, p. 14.

⁸ Ibn Taḡrī Birdī, *al-Nuḡūm al-zāhira*, IV, p. 135. Sur cet événement, voir notamment J.L. Kraemer, *Humanism in the Renaissance of Islam*, Brill, Leiden, 1992, p. 46.

⁹ Yāqūt, *Mu'ḡam al-udabā'*, p. 2288-2292. Voir également B.M. Fahd, *op. cit.*, p. 16-17 ; R. Fakkar, *op. cit.*, p. 15.

¹⁰ B.M. Fahd, *op. cit.*, p. 18 ; R. Fakkar, *op. cit.*, p. 16.

¹¹ Al-Tanūḥī explique en effet que la rédaction de son livre est motivée par le choc qu'il a reçu, en revenant à Bagdad en 360/970-71 après plusieurs années d'absence, devant la disparition progressive des rapporteurs d'*aḥbār*. *Nišwār*, I, p. 10.

Niṣwār al-muḥāḍara. En effet, l'ouvrage d'al-Tanūḥī est en partie perdu : sur les onze volumes (*muḡallad*) qu'il aurait compté à l'origine selon Yāqūt¹, seuls quatre ont jusqu'ici été retrouvés. Or dans l'édition courante de cette œuvre, 'Abbūd al-Šāliḡī a ajouté quatre autres volumes (les numéros IV à VII), qu'il estime avoir « reconstitués » à partir de citations qu'il aurait retrouvées dans des ouvrages postérieurs, mais sans avoir la preuve qu'elles proviennent bien du *Niṣwār*². Le résultat de cette initiative hasardeuse ne peut en aucun cas être regardé comme une partie intégrante de l'ouvrage, et nous devons considérer que seul un peu plus d'un tiers du *Niṣwār* a survécu, correspondant aux tomes I, II, III et VIII de l'édition actuelle³. Prétendre étudier un thème précis dans une œuvre en grande partie perdue pourrait prêter le flanc à la critique. La structure de l'ouvrage, qui progresse sans ordre défini d'avance, permet cependant de considérer ces quatre volumes comme représentatifs du contenu de l'œuvre originelle⁴.

Les anecdotes réunies par al-Tanūḥī sont probablement passées par une double sélection : en admettant qu'il soit fidèle à son principe de composition et qu'il n'invente pas lui-même d'anecdote, il ne peut se fonder que sur ce qu'il a entendu dans les cénacles auxquels il a participé – et assurément nul ne peut prétendre avoir entendu tout ce qui circule à une époque donnée. Par ailleurs, l'auteur lui-même a probablement retenu des récits au détriment de certains autres, en fonction de ses goûts ou de ses centres d'intérêt. Ceci explique la place importante que les cadis occupent dans cet ouvrage : nous y avons identifié 135 *aḥbār* évoquant des cadis, sur un total de 682, soit environ un cinquième des quatre volumes. Le milieu familial ou professionnel d'al-Tanūḥī lui a permis d'entendre un grand nombre d'anecdotes sur la judicature, et l'intérêt qu'il porte à ses pairs l'a probablement conduit à les mémoriser, puis à les restituer dans son livre. Le *Niṣwār al-muḥāḍara* nous informe ainsi tout particulièrement sur celles qui circulent à propos des cadis dans les cénacles d'Iraq et du Ḥūzistān, dans la seconde moitié du IV^e/X^e siècle. Une analyse de l'identité des cadis évoqués devrait permettre de déterminer les éventuels processus de sélection spatiale et temporelle qui

¹ Yāqūt, *Mu'ḡam al-udabā'*, p. 2280. Al-Tanūḥī précise lui-même dans son introduction que chaque volume est constitué de cent folios (*Niṣwār*, I, p. 13).

² *Niṣwār*, introduction de 'Abbūd al-Šāliḡī, p. 7-11. On ne peut totalement exclure que certaines des anecdotes réunies par 'Abbūd al-Šāliḡī aient pu faire partie du *Niṣwār* originel. Mais même dans ce cas, leur assimilation postérieure dans les œuvres d'autres auteurs leur a très probablement fait subir des transformations, même mineures, qui ne permettent plus d'en attribuer le texte à al-Tanūḥī. Par ailleurs, il est difficile d'affirmer qu'un récit attribué à al-Tanūḥī provient bien du *Niṣwār*, et non d'autres œuvres qui auraient disparu, voire d'un enseignement qu'il n'aurait délivré que par oral. Enfin, l'éditeur intègre à sa « reconstitution » un grand nombre d'anecdotes dont les *isnāds* remontent au fils d'al-Tanūḥī et non à al-Tanūḥī lui-même.

³ Les tomes I et II sont édités à partir du MS 3482 de la Bibliothèque Nationale (Paris) et d'un manuscrit de la bibliothèque Murād Molla d'Istanbul ; le tome III s'appuie sur un manuscrit du *Niṣwār* issu de la bibliothèque d'Aḥmad Taymūr, au Caire ; le tome VIII, enfin, est l'édition du MS 9556 orient du British Museum (Londres). Il est regrettable que Y. Seddik se soit fié aux « reconstitutions » de 'A. al-Šāliḡī et fonde une partie de sa traduction partielle du *Niṣwār* sur des anecdotes des tomes IV à VII (Tanūkhī, *Brins de chicane*, p. 24, 37, 52, 55, 62, etc.).

⁴ L'ouvrage ne comportant aucun chapitre spécifiquement consacré à la judicature, la répartition des *aḥbār* mettant en scène des cadis est relativement homogène dans les volumes retrouvés (44 anecdotes pour le tome I, 46 pour le tome II, 37 pour le tome III ; la seule exception est le tome VIII, qui ne recèle que huit anecdotes de cette catégorie).

gouvernent la circulation des *aḥbār*.

2. LES CRITÈRES SPATIO-TEMPORELS DE L'EXEMPLARITÉ

2.1. Les cadis du Nišwār : ancrage historique

Le *Nišwār al-muḥāḍara* mentionne 50 personnages qui peuvent être identifiés comme cadis, soit que nous sachions par d'autres sources qu'ils ont exercé la judicature à un moment de leur vie, soit que l'auteur les désigne sous le titre de *qāḍī*¹. Leur classement chronologique selon la date de leur mort (par périodes de cinquante ans) permet de définir les générations de cadis auxquelles al-Tanūḥī s'intéresse le plus dans son ouvrage (Tab. 1). Les résultats du tableau ci-dessous (et de sa représentation graphique présentée en annexe, Fig. 1) sont tout à fait éloquents : plus on se rapproche de l'époque de l'auteur, plus le nombre de cadis cités est élevé. Aucun n'appartient à l'époque umayyade (le plus ancien qui soit évoqué est Muḥammad b. 'Abd Allāh b. 'Ulāṭa al-Kilābī, cadi de 'Askar al-Mahdī à Bagdad sous al-Mahdī²). Le nombre de cadis augmente régulièrement au cours des demi-siècles suivants ; près de la moitié sont ses contemporains (morts après 350/961). L'examen du nombre de mentions³ de ces cadis laisse apparaître une progression comparable, à la différence près que les neuf de la période 300-349 sont cités un nombre de fois supérieur aux vingt-et-un cadis de la période suivante.

Ces résultats laissent apparaître que les anecdotes circulant dans les *maḡālis* irakiens de la seconde moitié du IV^e/X^e siècle, et dont al-Tanūḥī se fait l'écho, prennent avant tout racine

DATE DE MORT (HÉGIRE)	NOMBRE DE CADIS	%	NOMBRE DE MENTIONS	%
1 - 149	0	0,0%	0	0,0%
150 - 199	3	6,0%	5	3,1%
200 - 249	4	8,0%	10	6,2%
250 - 299	9	18,0%	18	11,2%
300 - 349	9	18,0%	70	43,5%
350 - 400	21	42,0%	54	33,5%
Inconnue	4	8,0%	4	2,5%
<i>Total</i>	50	100%	161	100%

Tab. 1 : Répartition des cadis du Nišwār selon la date de leur mort

dans l'histoire récente. Ces chiffres doivent cependant être nuancés. Il faut en effet distinguer les anecdotes entendues dans les cénacles de savants – et rapportées d'après autrui –, des événements qu'al-Tanūḥī relate pour les avoir lui-même vécus. Ces derniers *aḥbār*, qui concernent essentiellement l'auteur ou son père, sont au nombre de 21 sur les 135 analysés. Si l'on prend exclusivement en compte les anecdotes

rapportées dans les *maḡālis*, le nombre de citations de cadis doit être corrigé à la baisse pour le dernier siècle (64 mentions au lieu de 70 pour la période 300-349, et 39 au lieu de 54 pour

¹ Sur ces cinquante cadis, trois sont anonymes et deux n'ont pu être identifiés avec certitude : Abū l-Ḥasan Šīrmurdī b. Bal'abbās, cadi du Daylam (*Nišwār*, I, p. 349), et un certain cadi al-Naqqāš (*Nišwār*, II, p. 59).

² *Nišwār*, VIII, p. 151. Sur ce personnage, voir la liste des cadis en annexe, n° 29.

³ Le nombre total de mentions (161) est supérieur à celui des *aḥbār* étudiés (135), car plusieurs cadis peuvent être cités dans un même *ḥabar*. Nous considérons qu'une mention correspond à l'apparition d'un cadi dans un *ḥabar* ; notre décompte ne tient donc pas compte de la répétition d'un nom dans un même *ḥabar*.

la période 350-400). Cette correction ne modifie cependant pas fondamentalement les résultats précédents : al-Tanūhī cite toujours une grande majorité de cadis morts au cours du IV^e/X^e siècle.

Cette concentration sur l'histoire récente semble tout à fait originale et donne au *Niṣwār* un arrière-plan chronologique très différent de celui d'ouvrages d'*adab* antérieurs, comme les *ʿUyūn al-aḥbār* d'Ibn Qutayba (m. 276/889), ou *al-ʿIqd al-farīd* de l'andalou Ibn ʿAbd Rabbih (m. 328/940). Alors que chez al-Tanūhī, les cadis des débuts de l'Islam sont remarquablement absents, ils constituent pour ces deux auteurs des références essentielles. Le chapitre qu'Ibn Qutayba consacre à la judicature (*al-qaḍāʾ*) s'appuie ainsi sur une majorité de cadis de l'époque umayyade ou des premières années de l'époque ʿabbāsīde¹, et c'est également le cas d'Ibn ʿAbd Rabbih dans son chapitre sur « les jugements des cadis » (*bāb min aḥkām al-quḍāt*)². Les deux auteurs accordent d'abord une valeur exemplaire aux anciens cadis – en particulier Šurayḥ (m. vers 80/699-700), Iyās b. Muʿāwiya (m. 121/739) ou Ibn Šubruma (m. 144/761)³ –, figures emblématiques des débuts de l'Islam⁴. Chez al-Tanūhī, ce sont des cadis comme Abū ʿUmar (m. 320/932, cité 22 fois)⁵, son fils Abū l-Ḥusayn (m. 328/939-40, cité 7 fois)⁶, ou Abū Ğaʿfar al-Tanūhī (m. 318/930, cité 9 fois)⁷ qui sont le plus souvent présentés comme modèles ou comme anti-modèles.

Il serait néanmoins exagéré d'en déduire que l'*adab*, tel qu'il prend forme dans les cénacles iraqiens de l'époque d'al-Tanūhī, s'attache avant tout à une histoire relativement récente. La différence de fond entre le *Niṣwār* et les ouvrages d'Ibn Qutayba et Ibn ʿAbd Rabbih tient en partie aux principes de composition que s'est fixés al-Tanūhī, qui n'entend couler sur le papier que les anecdotes jusque-là inédites⁸ : il est probable qu'à son époque, la plupart de celles qui concernent les anciens ont déjà été écrites. Il regrette par ailleurs que les ouvrages de ses pairs ne traitent pas assez de l'histoire récente, qui peut servir de leçon au même titre que les récits séculaires, et propose de s'appuyer partiellement sur de tels *aḥbār*⁹ : c'est donc avant tout pour al-Tanūhī que l'histoire « contemporaine » constitue un critère objectif de sélection des anecdotes. Ces deux principes expliquent en partie qu'un nombre croissant de cadis soit cité au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'époque de l'auteur.

L'étude de l'ancrage historique des cadis dans le *Niṣwār* ne permet pas, pour le moment, de tirer des conclusions définitives quant à la profondeur temporelle de l'exemplarité dans les

¹ Ibn Qutayba, *ʿUyūn al-aḥbār*, éd. Muḥammad al-Iskandarānī, Dār al-kitāb al-ʿarabī, Beyrouth, 1994, I, p. 101-109.

² Ibn ʿAbd Rabbih, *al-ʿIqd al-farīd*, éd. A. Amīn et A. al-Zayn, Dār al-Andalus, Beyrouth, 1996, I, p. 84-89.

³ Sur ces cadis, voir E. Kohlberg, « Šurayḥ », *EI*, IX, p. 508 ; Ch. Pellat, « Iyās b. Muʿāwiya », *EI*, IV, p. 291 ; J.-Cl. Vadet, « Ibn Šubruma », *EI*, III, p. 938.

⁴ Loin d'être un simple recueil d'anecdotes destinées au divertissement du lecteur/auditeur, un ouvrage comme les *ʿUyūn al-aḥbār* d'Ibn Qutayba se veut avant tout un « guide vers la haute moralité » (K. Zakharia, *op. cit.*, p. 108).

⁵ Sur ce personnage, voir la liste de cadis présentée en annexe, n° 41.

⁶ Voir annexe, n° 48.

⁷ Voir annexe, n° 10.

⁸ Voir *supra*.

⁹ *Niṣwār*, I, p. 11.

mağālis iraqiens au IV^e/X^e siècle. En mettant volontairement l'accent sur des récits relatifs à des personnages de l'« histoire contemporaine », l'ouvrage d'al-Tanūḥī nous éclaire cependant sur la diffusion de telles anecdotes au sein de ces cénacles : l'exemplarité, loin d'être réservée aux anciens, y est aussi recherchée dans le monde contemporain. L'originalité d'al-Tanūḥī – qu'il revendique dès le début de son introduction¹ – réside en grande partie dans cette intégration assumée des événements récents dans l'univers scripturaire de l'*adab*².

2.2. La géographie judiciaire du Nišwār

Si le critère temporel ne suffit pas à définir précisément l'identité des personnages dont les histoires circulent dans les cénacles fréquentés par al-Tanūḥī, celui de la géographie est peut-être plus pertinent. Dans son introduction au *Nišwār*, l'auteur ne déclare nullement s'être intéressé à une région particulière, et l'appartenance géographique des cadis mentionnés peut ainsi être considérée comme représentative de l'« image » du monde musulman qui transparaît dans les *mağālis*. L'étude des circonscriptions judiciaires devrait donc permettre de voir dans quelle mesure les cadis des différentes provinces de l'Islam font figure d'*exempla* dans le milieu d'al-Tanūḥī.

Dans le tableau ci-dessous (Tab. 2), nous avons décompté les cadis apparaissant dans le *Nišwār* en fonction des provinces dans lesquelles ils exercent leurs fonctions³. Nous constatons que toutes les régions du *dār al-islām* ne sont pas représentées : l'ouvrage concentre son regard sur la partie orientale, entre l'Égypte et la Transoxiane. Al-Tanūḥī ne cite aucun cadi maghrébin ou andalou, et ne s'intéresse pas non plus à ceux de la péninsule arabique. Au sein de cet espace, les circonscriptions d'Iraq (38 cadis), puis du Ḥūzistān (13 cadis), sont les plus représentées : le nombre de leurs cadis est sans commune mesure avec celui des autres provinces. En outre, la plupart de ceux des régions les moins évoquées ont aussi été cadis en Iraq ou au Ḥūzistān à un moment ou un autre de leurs carrières. Au bout du compte, seuls cinq cadis sur quarante-quatre semblent n'avoir jamais exercé en Iraq ou au Ḥūzistān⁴ ; ils ne sont chacun cités qu'une fois dans l'ouvrage, ce qui représente à peine 3,1% du nombre total de citations de cadis (161).

¹ *Nišwār*, I, p. 1.

² Il semble que l'attrait d'al-Tanūḥī pour l'histoire contemporaine ne soit pas réservé au *Nišwār*. F. Gabrieli remarque en effet une même concentration d'al-Tanūḥī sur les événements de l'histoire récente (remontant au plus à quelques générations) dans *al-Farağ ba'd al-šidda*. Voir F. Gabrieli, « Il valore letterario e storico del *Farağ ba'da š-šiddah* di Tanūḥī », *Rivista degli studi orientali*, 19, 1941, p. 29.

³ Le nombre total de cadis est supérieur à 50, certains ayant pu exercer simultanément ou successivement dans plusieurs provinces.

⁴ Il s'agit de Abū l-Ḥasan Šīrmurdī b. Bal'abbās, cadi du Daylam (*Nišwār*, I, p. 349), Abū Bakr Muḥammad b. Aḥmad b. 'Alī b. Šāhawayh (m. 362/972-73), cadi d'Arraḡān (*Nišwār*, III, p. 139 ; Cf. Ibn Ḥallikān, *Wafayāt al-a'yān*, IV, p. 211), d'al-Ḥalīl b. Aḥmad al-Siġistānī (m. 378/988), cadi au Siġistān puis en Transoxiane (*Nišwār*, III, p. 33 ; Cf. al-Ziriklī, *al-A'lām*, II, p. 314 ; voir annexe, n° 21), et des deux anonymes n° 16 et 17, cadis d'al-Ramla et de Hamaḏān (mais peut-être ces deux derniers – s'ils s'agit de personnages historiques – ont-ils en réalité exercé la judicature dans d'autres provinces). Par ailleurs, les circonscriptions de trois cadis – sur les cinquante que cite al-Tanūḥī – n'ont pu être identifiées.

PROVINCES	NOMBRE DE CADIS
Iraq	38
Ḥūzistān	13
Ġibāl	5
Ġazīra	2
Ādarbayġān	1
al-Šām	5
Fārs	2
Daylam	1
Arabie	2
Égypte	2
Yémen	1
Ḥurāsān	1
Siġistān	1
Transoxiane	1
Inconnue	3

Tab. 2 : Provinces où exercent les cadis du Nišwār

Cette répartition doit être mise en relation avec l'organisation administrative de la judicature dans le domaine 'abbāside. Dans la seconde moitié du III^e/IX^e siècle, la centralisation judiciaire se renforce, donnant naissance à un nouveau modèle de cadis. Plusieurs districts, parfois très éloignés les uns des autres, sont désormais confiés à un même cadi, qui réside le plus souvent à Bagdad : homme de cour, celui-ci administre ses circonscriptions à distance, à travers une série de substituts (*ḥalīfas*, ou *nā'ibs*)¹. Al-Tanūḥī – peut-être comme son père – est lui-même intégré dans une telle gestion de l'appareil judiciaire : sa carrière, liée aux faveurs des plus hauts représentants du pouvoir būyide, est celle d'un vicaire provincial. Substitut de puissants cadis bagdadiens comme Abū l-Sā'ib, il cumule des districts secondaires en Iraq, au Ḥūzistān et au Ġibāl, où il dispose certainement à son tour de représentants locaux. Hormis les cinq exceptions précédemment citées, tous les cadis du *Nišwār* qui administrent une circonscription extérieure à l'Iraq et au Ḥūzistān participent d'un tel système : ils sont principalement cadis de localités iraqienne, résident près du pouvoir central, et administrent leurs districts éloignés de manière indirecte². Quant aux cadis antérieurs à la seconde moitié du III^e siècle H., ils exercent exclusivement leurs fonctions dans ces deux provinces. Ils sont représentatifs du modèle judiciaire qui prévaut jusque-là, dans lequel chaque cadi se voit confier une circonscription unique, dont il est souvent originaire³.

La multiplicité des provinces évoquées dans le *Nišwār*, à travers leurs cadis, est donc trompeuse, car intimement liée à l'émergence d'une administration judiciaire centralisée. En réalité, la focalisation d'al-Tanūḥī sur l'Iraq et le Ḥūzistān est presque totale : il s'agit des deux provinces où il a passé l'essentiel de sa vie, et où son père et lui ont exercé la judicature. Al-Tanūḥī, et à travers lui les *maġālis* auxquels il a participé, semblent donc concentrer leur attention sur l'espace qui les environne immédiatement : les anecdotes qui circulent à Bagdad concernent avant tout la province iraqienne, et il est probable que la plupart des récits relatifs à des cadis d'al-Ahwāz ou de 'Askar Mukram ont été entendus dans des cénacles du Ḥūzistān⁴. Bien sûr, certains *aḥbār* relèvent d'une mémoire familiale – notamment ceux

¹ Voir N. Tsafrir, *The History of an Islamic School of Law*, p. 37 ; M. Tillier, *Les cadis d'Iraq à l'époque 'abbāside. Organisation administrative et rapports au pouvoir (132/750-334/945)*, Thèse de doctorat, Université Lyon 2, 2004, p. 288 sq.

² Voir annexe, n^{os} 4, 10, 18, 41, 43, 49, 50. Le cadi Abū Tāhir al-Ḍuhlī (n^o 32) fait néanmoins exception : il est nommé sur Damas puis en Égypte alors qu'il a quitté l'Iraq. Voir notamment M. Tillier, *Vies des cadis de Miṣr*, Ifao, Le Caire, 2002, p. 174 sq.

³ M. Tillier, *Les cadis d'Iraq à l'époque 'abbāside*, p. 286.

⁴ Analysant l'itinéraire des héros des *Maqāmāt* d'al-Ḥarīrī, K. Zakharia remarque également un « iraquo-centrisme » délimitant un espace que l'auteur connaît bien, pour y avoir passé la plus grande partie de sa vie. K.

qu'al-Tanūhī rapporte d'après son père –, et enregistrent certaines expériences ou aventures vécues dans ce contexte géographique circonscrit. Mais l'Iraq du IV^e/X^e siècle est aussi une terre de passage, vers laquelle affluent encore des voyageurs, qui apportent avec eux l'histoire (ou les histoires) des confins du monde musulman ; malgré cela, al-Tanūhī transmet dans son *Niṣwār* l'image de *mağālis* qui retiennent essentiellement des *exempla* régionaux. Serait-ce le résultat de l'éclatement du *dār al-islām* en provinces autonomes et en califats rivaux ? Rien n'est moins sûr, car le domaine būyide est lui-même très inégalement représenté. Il semble bien que les anecdotes sur la judicature qui circulent en Iraq concernent de prime abord les cadis qui y ont exercé leurs fonctions : l'*adab* qui prend forme dans les cénacles procède surtout d'une mémoire locale, perpétuée à l'intérieur d'un espace limité.

2.3. Une réincarnation des anciens modèles ?

À l'instar de la *sunna*, l'*adab* véhicule une vision sacrée de l'histoire du monde, où le modèle de l'*homo islamicus* est souvent recherché auprès des ancêtres : chez la plupart des *udabā'*, qui s'appuient essentiellement sur un matériau littéraire séculaire, le passage de l'oralité à l'écriture s'effectue à travers un filtre retenant avant tout les récits relatifs aux Anciens des débuts de l'Islam. La forte présence de l'histoire récente (remontant à deux ou trois générations) dans le *Niṣwār* montre que celle-ci alimente aussi les conversations des cénacles, dans lesquels les Anciens n'ont pas le monopole de l'exemplarité. Les règles que s'impose al-Tanūhī ont certes pour effet de grossir la part donnée aux événements de l'histoire contemporaine, et il est probable que les récits auparavant fixés par l'écriture continuent à être « ressassés » dans ces cénacles. En sélectionnant les anecdotes les plus récentes, l'auteur exclut néanmoins de son ouvrage la plupart des archétypes et des modèles classiques, et l'on peut se demander dans quelle mesure ce choix permet à l'auteur d'atteindre son objectif moraliste.

Plusieurs cas laissent penser que ces exemples classiques ne sont pas si absents du *Niṣwār* qu'il y paraît de prime abord. Al-Tanūhī semble en effet réutiliser d'anciens modèles sous le masque de personnages modernes. Deux groupes d'*aḥbār* sont particulièrement représentatifs de ce phénomène. Dans une première série d'anecdotes, des cadis s'illustrent en défendant la justice face à un pouvoir réticent à se soumettre lui-même à la Loi¹. Certains sont évoqués comme les protecteurs de la population contre les exactions du calife ou de son entourage : ils protègent notamment les biens de mainmorte (*awqāf*), dont les revenus font l'objet de convoitises illégales², et ceux des orphelins, cibles faciles de gouvernants mal intentionnés³.

Zakharia, *Abū Zayd al-Sarūgī, imposteur et mystique*, IFEAD, Damas, 2000, p. 273-274. Voir également les réflexions d'A. Miquel sur la polarisation de la *mamlaka* islamique chez les géographes arabes du IV^e/X^e siècle, in A. Miquel, *La Géographie humaine du monde musulman*, II, Mouton, Paris-La Haye, 1967, p. 529.

¹ Voir *Niṣwār*, I, 124, 128, 129 ; II, 2 ; III, 18, 53 ; VIII, 5, 33 (les chiffres arabes renvoient ici aux chapitres, et non aux pages).

² *Niṣwār*, I, p. 235, 242-243 ; VIII, p. 20-22.

³ *Niṣwār*, VIII, p. 76-77.

Plusieurs anecdotes tendent en outre à montrer que les dirigeants (en particulier les gouverneurs ou les intendants des finances) sont de simples justiciables, soumis au jugement du *cadi* ¹. Al-Tanūhī relate ainsi comment Yūsuf b. Ya‘qūb (annexe, n° 50) fait corriger à l’audience un éminent serviteur du calife al-Mu‘taḍid, car il refuse, en vertu de son rang, de s’asseoir au même niveau que son adversaire ².

L’égalité des plaideurs, théorisée par le *fiqh* et les manuels d’*adab al-qāḍī* ³, est un thème récurrent de la littérature relative aux *cadis*, et s’appuie sur d’anciens archétypes, tel Šurayḥ (m. entre 76/695-96 et 80/699-700), considéré comme un des modèles les plus importants de la judicature ⁴. Ibn ‘Abd Rabbih raconte comment ce *cadi* d’al-Kūfa aurait obligé le puissant chef tribal al-Aš‘aṭ b. Qays ⁵ à quitter la place prééminente où il était assis à l’audience pour se placer devant lui en compagnie d’un plaideur venu lui intenter un procès ⁶. De même, Šurayḥ apparaît comme un des premiers modèles de résistance aux abus de pouvoir de certains gouverneurs, en refusant d’obéir à des ordres qu’il estime injustes ⁷. Les récits d’al-Tanūhī semblent donc reprendre, sous un habit moderne, un motif qu’illustraient auparavant d’anciennes figures de *cadis*.

Un second thème récurrent au sein de l’ouvrage est celui de la perspicacité ⁸ : plusieurs anecdotes tendent à montrer qu’un *cadi* doit savoir interpréter certains signes cachés pour exercer correctement ses fonctions. Abū Ğa‘far Muḥammad b. Maṣṣūr (annexe, n° 38), *cadi* du Ḥūzistān, enquête ainsi sur les prix des denrées dans les villes de sa circonscription : constatant que les commerçants pratiquent avec lui des tarifs ordinaires – et ne tentent pas de le corrompre en les baissant –, il conclut que la ville est honnête et n’a pas besoin de *cadi* pour le moment ⁹. Abū ‘Umar (annexe, n° 41) découvre l’hypocrisie d’un témoin instrumentaire en observant son attitude face à une jarre de vin, trouvée brisée en pleine rue : l’homme manifeste son dégoût pour l’odeur qui s’en échappe. Selon Abū ‘Umar, l’interdiction du vin ne lui donne pas pour autant une odeur répugnante : un tel comportement est donc simulé, et le témoin ne peut plus être considéré comme honorable ¹⁰. Un *cadi* anonyme de Hamadān décèle également la duplicité d’un « homme respectable » (*rağul mastūr*) à sa manière affectée (*mutaṣanni*) de marcher pour venir à l’audience, et refuse son témoignage ¹¹. Al-

¹ *Niṣwār*, I, p. 236 ; II, p. 14-15.

² *Niṣwār*, I, p. 245.

³ Voir notamment al-Ḥaṣṣāf, *Kitāb Adab al-qāḍī*, éd. F. Ziyāda, The American University in Cairo Press, Le Caire, 1978, p. 125. Cf. E. Tyan, *Histoire de l’organisation judiciaire en pays d’Islam*, 2^e édition, Brill, Leiden, 1960, p. 282.

⁴ Cf. H. Kohlberg, « Šurayḥ », *EI*, IX, p. 529 ; I. Schneider, *Das Bild des Richters in der « Adab al-Qāḍī » Litteratur*, Peter Lang, Frankfurt, 1990, p. 74.

⁵ Sur ce personnage, voir H. Reckendorf, « al-Ash‘ath », *EI*, I, p. 696 ; al-Ziriklī, *al-A‘lām*, I, p. 332.

⁶ Ibn ‘Abd Rabbih, *al-Iqd al-farīd*, I, p. 90.

⁷ Wakī‘, *Aḥbār al-quḍāt*, II, p. 279, 308. Voir également M. Tillier, *Les cadis d’Iraq à l’époque ‘abbāsīde*, p. 438.

⁸ Voir notamment *Niṣwār*, I, 10, 130, 135 ; II, 1, 89 ; III, 3.

⁹ *Niṣwār*, II, p. 9-11.

¹⁰ *Niṣwār*, II, p. 171.

¹¹ *Niṣwār*, I, p. 246.

Tanūḥī relate enfin comment le cadī Abū Ḥāzīm (annexe, n° 4) soupçonne une manœuvre frauduleuse dans le comportement de deux plaideurs, venus le trouver pour une affaire de dette : le défendeur – un jeune homme féru d’esclaves chanteuses (*qiyān*) très onéreuses – a effectivement organisé un faux procès, au terme duquel il risque la prison, en espérant que son père aura pitié de lui et lui donnera l’argent nécessaire à sa débauche ¹.

Dans tous ces cas, le cadī manifeste un remarquable esprit d’observation et de déduction. Un terme employé par l’auteur dans la dernière anecdote doit retenir notre attention : Abū Ḥāzīm « examine » (*tafarrasa*) les deux comparses un long moment, avant d’ajourner l’audience : ce simple verbe ne peut qu’évoquer au lecteur du IV^e/X^e siècle l’exemple d’Iyās b. Mu‘āwiya (m. 121/739), un des cadis modèles les plus récurrents dans la littérature antérieure ². Ce personnage, qui exerce la judicature à al-Baṣra sous le califat de ‘Umar b. ‘Abd al-‘Azīz, est célèbre pour sa « perspicacité » (*firāsa*), qui lui permet de déduire l’identité ou l’état d’un chien à son aboiement ³, l’âge d’un coq à sa façon de manger ⁴, la présence d’un serpent sous une brique à son humidité ⁵, ou encore de récuser un témoin en qui il n’a pas confiance ⁶. Selon Ibn Ḥallikān, la réputation d’Iyās b. Mu‘āwiya en ce domaine est proverbiale ⁷. Bien que son nom n’apparaisse pas dans le *Niṣwār*, il est probable que les anecdotes relatives à la perspicacité des cadis se réfèrent implicitement à son modèle.

CONCLUSION

La double identité géographique et historique des cadis mentionnés par al-Tanūḥī permet d’esquisser les frontières du *Niṣwār*. Ces cadis ont été répartis dans la figure 1 (annexe) en fonction de la date de leur mort et de leurs provinces d’exercice, en hiérarchisant autant que possible ces dernières selon leur éloignement de l’Iraq. Cette répartition laisse clairement apparaître le double intérêt de l’auteur pour les cadis qui sont proches de lui dans le temps et dans l’espace. Plus on s’éloigne de l’Iraq, et plus on recule dans le passé, moins les cadis mentionnés sont nombreux. La rédaction du *Niṣwār al-muḥāḍara* résulte ainsi d’une mémoire sélective. Le désir de s’appuyer en partie sur l’histoire récente, évoqué par al-Tanūḥī dans son introduction, pourrait expliquer cette sélection temporelle. Mais son projet littéraire suscite en

¹ *Niṣwār*, III, p. 11-12.

² Voir *supra*.

³ Al-Ġāḥiz, *Kitāb al-ḥayawān*, éd. ‘Abd al-Salām Hārūn, Dār iḥyā’ al-turāt al-‘arabī, Beyrouth, 1969, II, p. 75-76.

⁴ Al-Ġāḥiz, *Kitāb al-ḥayawān*, II, p. 152.

⁵ Al-Ġāḥiz, *Kitāb al-ḥayawān*, VI, p. 481.

⁶ Ibn ‘Abd Rabbih, *al-Iqd al-farīd*, I, p. 89. Voir d’autres récits sur la perspicacité d’Iyās b. Mu‘āwiya, notamment chez al-Zubayr b. Bakkār, *al-Aḥbār al-muwaffaqiyyāt*, éd. Sāmī Makkī al-‘Ānī, ‘Ālam al-kutub, Beyrouth, 1996, p. 302-303 ; Ibn Qutayba, *Uyūn al-aḥbār*, I, p. 114 ; Ibn al-Ġawzī, *Kitāb al-aḍkiyā*, éd. Usāma ‘Abd al-Karīm al-Rifā‘ī, Maktabat al-Ġazālī, Damas, 1985, p. 90-91 ; Ibn Ḥallikān, *Wafayāt al-a’yān*, I, p. 247-250. Ces récits auraient été réunis par al-Madā’inī dans un ouvrage intitulé *Kitāb aḥbār Iyās b. Mu‘āwiya* (Ibn al-Nadīm, *al-Fihrist*, Dār al-kutub al-‘ilmiyya, Beyrouth, 2002, p. 168). Voir également Ch. Pellat, « Iyās b. Mu‘āwiya », *EI*, IV, p. 291.

⁷ Ibn Ḥallikān, *Wafayāt al-a’yān*, I, p. 247.

lui-même des interrogations : pourquoi choisit-il de rompre avec le passé lointain, contrairement à certains de ses illustres prédécesseurs ? Les anciens modèles seraient-ils soudain devenus caducs ? Il est effectivement possible que les changements politiques, administratifs et économiques qui ont affecté l'Iraq au siècle précédent soient en partie responsables de ce choix. Jusqu'au milieu du III^e/IX^e siècle, le *cadi* iraqien type est un *'ālim* issu de la population de son district, souvent représentant des intérêts locaux¹. Depuis la fin du III^e/IX^e siècle, cependant, cet ancien modèle a largement été effacé par de nouvelles structures administratives : la plupart des *cadis* qui ont laissé une trace dans l'histoire apparaissent désormais comme de hauts fonctionnaires, plus proches du pouvoir que des justiciables, et cumulant de nombreuses circonscriptions tout au long de leurs carrières². Les défis auxquels les *cadis* étaient confrontés au début de l'islam sont-ils encore suffisamment d'actualité, au IV^e/X^e siècle, pour qu'ils continuent à servir d'exemple ? Ou les anciens archétypes apparaissent-ils au contraire comme dépassés ? Aux yeux d'al-Tanūhī, il semble que l'évolution de la judicature est assez perceptible pour que les modèles judiciaires soient à réinventer.

La focalisation sur des *cadis* d'Iraq et du Ḥūzistān, quant à elle, n'est pas justifiée par l'auteur, pour qui une exemplarité locale s'impose d'elle-même. Dans la mesure où il puise ses anecdotes dans les cénacles de ces deux provinces, cela reflète très probablement un phénomène plus général à son époque : la matière première de l'*adab*, qui prend naissance dans les *mağālis*, semble plonger ses racines dans une mémoire géographiquement limitée. Au siècle précédent, al-Ġāhiz remarquait que les hommes du *dār al-islām* diffèrent les uns des autres, et qu'un bon physionomiste distingue aisément un Baṣrien d'un Médinois, ou un Syrien d'un Yéménite³. Tout se passe comme si une telle diversité au sein du genre *homo islamicus* devait se répercuter sur l'*adab*, et comme si l'exemplarité était en partie conditionnée par l'identité géographique du rapporteur et/ou de l'auteur et de son public : un Bagdadien cherche d'abord des modèles ou des anti-modèles dans le miroir des Iraquiens, et l'« honnête homme » d'al-Ahwāz perpétue une mémoire locale dont les provinces éloignées se désintéressent.

Enfin, la concentration d'al-Tanūhī sur l'histoire « contemporaine » n'exclut pas complètement les anciens modèles de *cadis*. Les cas analysés portent à croire que le *Niṣwār al-muḥāḍara* actualise souvent des exemples éthiques classiques sous le masque de nouveaux personnages : le lecteur/auditeur est-il censé reconnaître, derrière cette représentation du monde contemporain, la référence aux anciens et aux valeurs qu'ils incarnent ? Cette hypothèse permettrait une nouvelle interprétation du titre de l'ouvrage : les *exempla* canoniques seraient considérés comme si bien assimilés, à force d'être « ressassés », qu'il ne serait plus nécessaire de les évoquer de manière explicite pour qu'ils réapparaissent à l'esprit

¹ N. Tsafirir, *op. cit.*, p. 37.

² N. Tsafirir, *op. cit.*, p. 37 ; M. Tillier, *Les cadis d'Iraq à l'époque 'abbāsīde*, p. 323.

³ Al-Ġāhiz, *Kitāb al-ḥayawān*, III, p. 211.

du lecteur. Le *Nišwār al-muḥāḍara* ne serait alors qu'un « tissu d'espaces blancs »¹ dont la coopération du public cultivé du IV^e/X^e siècle permettrait seule de remplir les interstices. Cette piste mériterait d'être explorée plus avant, à travers une étude exhaustive des thèmes de l'œuvre et de leur portée morale.

¹ U. Eco, *Lector in fabula. Le rôle du lecteur*, Grasset, Paris, 1985, p. 63.

ANNEXE

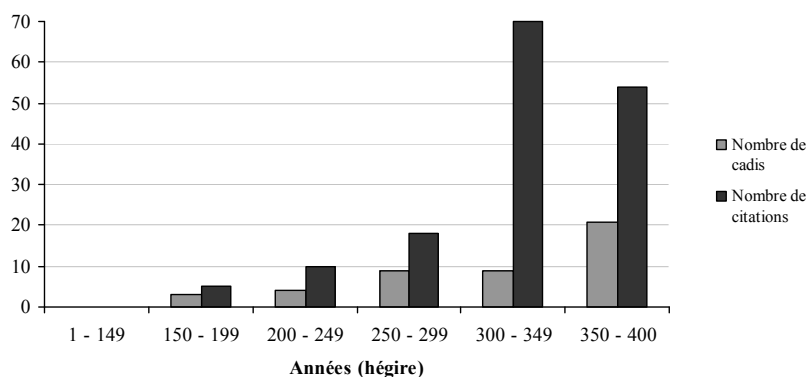


Fig. 1 : Répartition des cadis du Nišwār selon leur date de mort.

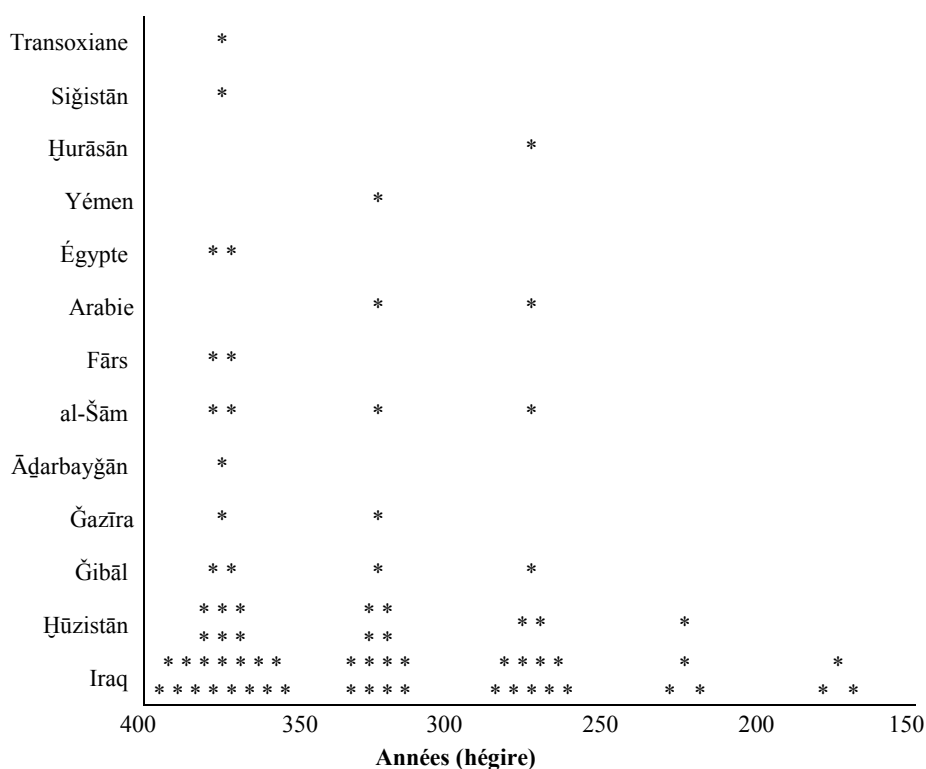


Fig. 2 : Répartition spatio-temporelle des cadis dans le Nišwār (chaque étoile représente un cadi)

LISTE DES CADIS CITÉS DANS LE *NIŠWĀR AL-MUĤĀĎARA*

Les références au *Nišwār* (*N*) mentionnent le numéro du chapitre, et non celui des pages. Nous n'indiquons pour chaque cadi que les sources biographiques principales.

Abréviations : **W** : Wakī', *Aĥbār al-quġāt*, éd. 'A.'A. Mušţafā al-Marāġī, Maţba'at al-sa'āda, Le Caire, 1947-1950. / **Fih.** : Ibn al-Nadīm, *al-Fihrist*, éd. Y.'A. Ţawīl, Dār al-kutub al-'ilmiyya, Beyrouth, 2002. / **Şaymarī** :

al-Şaymarī, *Aḥbār Abī Ḥanīfa wa-aṣḥābi-hi*, 'Ālam al-kutub, Beyrouth, 1985. / **Šīrāzī** : al-Šīrāzī, *Ṭabaqāt al-fuqahā*, éd. Ḥalīl al-Mayyīs, Dār al-qalam, Beyrouth, s.d. / **TB** : al-Ḥaṭīb, *Ta'riḥ Baġdād*, éd. M. 'A.-Q. 'Aṭā, Dār al-kutub al-'ilmiyya, Beyrouth, 1997. / **Tartīb** : al-Qāḍī 'Iyāḍ, *Tartīb al-madārik*, éd. A.B. Maḥmūd, Dār maktabat al-ḥayāt, Beyrouth-Tripoli, 1967. / **TD** : Ibn 'Asākir, *Ta'riḥ Dimašq*, Dār al-fikr, Damas, 2000. / **Munt.** : Ibn al-Ġawzī, *al-Muntaẓam*, éd. S. Zakkār, Dār al-fikr, Beyrouth, 1995. / **Yāqūt** : Yāqūt, *Mu'ġam al-udabā*, éd. I. 'Abbās, Dār al-ġarb al-islāmī, Beyrouth, 1993. / **Waf.** : Ibn Ḥallikān, *Wafayāt al-a'yān*, éd. I. 'Abbās, Dār al-ṭaqāfa, Beyrouth, s.d. / **AN** : al-Ḍahabī, *Siyar a'lām al-nubalā*, Mu'assasat al-risāla, Beyrouth, 1413 H. / **Wāfi** : al-Şafadī, *al-Wāfi bi-l-wafayāt*, Verlag, Wiesbaden, 1962-. / **Ġawāhir** : Ibn Abī l-Wafā', *al-Ġawāhir al-muḍī'a fi ṭabaqāt al-ḥanaḥiyya*, Dā'irat al-ma'ārif al-'uṭmaniyya, Ḥaydarābād, s.d. / **Nuġūm** : Ibn Taġrī Birdī, *al-Nuġūm al-zāhira*, al-Mu'assasat al-miṣriyya al-'amma, Le Caire, s.d.

1. 'Abd Allāh b. Aḥmad b. al-Ḥarīṭ b. 'Ayyāš, Abū l-Ḥusayn (contemporain d'al-Tanūḥī), cadi d'une région inconnue (*N*, I, 23, 24, 133 ; II, 61, 66, 95, 124).

2. 'Abd Allāh b. al-Ḥasan b. Abī al-Şawārib, Abū l-'Abbās (m. après 365), cadi de Bagdad, puis grand cadi (*N*, III, 108). *Munt.*, VIII, p. 303 ; *Waf.*, I, p. 406.

3. 'Abd al-Ġanī b. Aḥmad b. Kāmil b. Ḥalaf, Abū Rifā'a (m. 374), cadi de Bagdad (*N*, I, 42). *TB*, XI, p. 139.

4. 'Abd al-Ḥamīd b. 'Abd al-'Azīz, Abū Ḥāzim (m. 292), cadi d'al-Kūfa, al-Şarqiyya (Bagdad), Bādarāyā, Saqī l-Furāt, Šāṭi' Diġla, puis de Damas, al-Urdunn, Filasṭīn (*N*, I, 36, 126 ; III, 3, 31, 94 ; VIII, 5, 33). *W*, III, p. 198, 293 ; *Fih.*, p. 350 ; Şaymarī, p. 165 ; Šīrāzī, p. 147 ; *TB*, XI, p. 63 ; *TD*, XXXIV, p. 79 ; *Munt.*, VII, p. 364 ; *TI*, p. 5207 ; *Wāfi*, p. XVIII, p. 72 ; *Ġawāhir*, I, p. 296 ; Ibn Quṭlūbuġa, *Tāġ al-tarāġim*, p. 33 ; Ibn Ṭulūn, *Quḍāt Dimašq*, p. 20.

5. Abū Yūsuf Ya'qūb b. Ibrāhīm (m. 182), cadi du côté ouest de Bagdad, puis grand cadi (*N*, I, 134, 135, 136). Ibn Qutayba, *al-Ma'ārif*, p. 499 ; *W*, III, p. 254 ; *Fih.*, p. 344 ; Şaymarī, p. 97 ; *TB*, XIV, p. 245 ; *Munt.*, V, p. 328, 350, 451 ; *Waf.*, VI, p. 378-390 ; *Ġawāhir*, II, p. 220 ; Ibn Ḥaġar, *Raf' al-işr*, p. 468 ; Ibn Quṭlūbuġa, *Tāġ al-tarāġim*, p. 81.

6. 'Āfiya b. Yazīd al-Awdī (m. 180), cadi de 'Askar al-Mahdī à Bagdad (*N*, VIII, 66). Ibn Sa'd, *al-Ṭabaqāt al-kubrā*, VII, p. 331 ; *W*, III, p. 251 ; Şaymarī, p. 156 ; *TB*, XII, p. 303 ; *Munt.*, V, p. 294, 433 ; *Ġawāhir*, I, p. 267 ; *Nuġūm*, II, p. 100.

7. Aḥmad b. 'Abd Allāh b. Aḥmad b. Ibrāhīm b. al-Baḥtarī al-Dāwūdī, Abū l-'Abbās (m. 350), cadi à Bagdad (*N*, III, 6). *Wāfi*, VII, p. 81.

8. Aḥmad b. Abī Du'ād (m. 240), grand cadi (*N*, II, 31, 49 ; III, 48). *W*, III, p. 294 ; al-Mas'ūdī, *Murūġ al-dahab*, IV, p. 117 ; *Fih.*, p. 296 ; al-Qāḍī 'Abd al-Ġabbār, *Faḍl al-i'tizāl*, p. 302 ; *TB*, IV, p. 365 ; *Munt.*, VI, p. 477 ; *Waf.*, I, p. 81-91 ; *Ġawāhir*, I, p. 56 ; Ibn Ḥaġar, *Raf' al-işr*, p. 44-53.

9. Aḥmad b. Bişr b. 'Āmir al-Başrī al-Marwaḍī, Abū Ḥāmid (m. 362), cadi d'une région inconnue (*N*, I, 47). Ibn Qāḍī Şuhba, *Ṭabaqāt al-šāfi'iyya*, I, p. 137 ; *AN*, XVI, p. 167 ; *Wāfi*, VI, p. 265.

10. Aḥmad b. Ishāq b. Buhlūl b. Ḥassān b. Sinān al-Tanūḥī, Abū Ġa'far (m. 318), cadi d'al-Anbār, Hīt, Ṭarīq al-Furāt, Ġibāl, Bagdad, Quṭrabbul, Maskin, al-Ahwāz, al-Raḥba, Qarqisiyya (*N*, I, 16, 128, 137, 138 ; II, 23, 45, 86 ; III, 93, 144). *W*, III, p. 285 ; *TB*, IV, p. 250 ; *Munt.*, VIII, p. 104 ; Yāqūt, p. 188 ; *Ġawāhir*, I, p. 57.

11. Aḥmad b. Sayyār b. Muḥammad al-Şaymarī, Abū Bakr (m. 368), cadi de Bagdad, al-Ahwāz (*N*, I, 53). *Munt.*, VIII, p. 347, 363 ; Yāqūt, p. 2282 ; *Wāfi*, VI, p. 413.

12. al-Aḥwaş b. al-Mufaḍḍal b. 'Assān al-'Alā'i, Abū Umayya (m. 299), cadi d'al-Başra, al-Ubulla, Kuwar Diġla, puis Wāsiṭ, Bādarāyā, Bākusāyā, al-Ahwāz (*N*, I, 123, 124). *W*, II, p. 182 ; III, p. 315 ; *TB*, VII, p. 53 ; *Munt.*, VII, p. 434.

13. 'Alī b. Muḥammad b. Abī l-Fahm Dāwūd b. Ibrāhīm al-Tanūḥī, Abū l-Qāsim (m. 342), cadi de 'Askar Mukram, Tustar, al-Sūs, Ġundaysābūr, puis al-Ahwāz, İdāġ (*N*, I, 4, 100, 152, 154 ; II, 73, 74, 104, 115, 123, 124, 129, 172, 180 ; III, 8, 10, 93). *TB*, XII, p. 77 ; *Munt.*, VIII, p. 269 ; Yāqūt, p. 1872 ; *Waf.*, III, p. 366 ; *AN*, XV, p. 499.

14. 'Alī b. Muḥammad b. Aḥmad b. Ishāq b. al-Buhlūl b. Ḥassān al-Tanūḥī, Abū l-Ḥasan (m. 358), cadi d'al-Anbār, Hīt, al-Kūfa, Ṭarīq Ḥurāsān, İdāġ, Rām-Hurmuz, 'Askar Mukram (*N*, I, 125 ; II, 172). *TB*, XII, p. 82.

15. Anonyme (m. après 356), cadi d'al-Başra (*N*, II, 80).

16. Anonyme, cadi d'al-Ramla (*N*, III, 152).

17. Anonyme, cadi de Hamadān (*N*, I, 130).

18. Bišr b. al-Ḥasan (ou al-Ḥusayn) al-Dāwūdī, Abū Sa‘d (m. après 370), grand cadi du Fārs et d’Iraq (*N*, III, 147). *Šīrāzī*, p. 130 ; *Munt.*, VIII, p. 421.
19. al-Faql b. al-Ḥubāb b. Muḥammad al-Ġumaḥī, Abū Ḥalīfa (m. 305 ou 307), cadi d’al-Bašra (*N*, II, 9, 10 ; III, 29, 179). *W*, II, p. 182 ; al-Mas‘ūdī, *Murūğ al-dahab*, IV, p. 293 ; Ibn Abī Ya‘lā, *Ṭabaqāt al-Ḥanābila*, I, p. 249.
20. Ġa‘far b. ‘Abd al-Wāḥid al-Hāšimī, Abū l-Qāsim (m. après 339), cadi d’al-Bašra (*N*, I, 167 ; II, 88 ; III, 83, 84, 91). Al-Hamaḍānī, *Takmilat Ta’rīḥ al-Ṭabarī*, p. 314 ; Yāqūt, p. 649.
21. al-Ḥalīl b. Aḥmad b. Muḥammad b. al-Ḥalīl al-Siğistānī (m. 378), cadi du Siğistān, puis de Transoxiane (*N*, III, 18). *Wāfi*, XIII, p. 392.
22. al-Ḥasan (Abū ?) b. ‘Alī al-Sarrāğ (m. vers 350), cadi d’al-Ahwāz (*N*, II, 53).
23. al-Ḥasan b. Sahl b. ‘Abd Allāh al-Īḍāğī, Abū ‘Alī (m. après 354), cadi de Īḍāğ, Rām-Hurmuz (*N*, II, 109 ; III, 178, 179). Yāqūt, p. 2175.
24. al-Ḥasan b. ‘Uṭmān al-Ziyādī, Abū Ḥassān (m. 242 ou 243), cadi d’al-Šarqīyya à Bagdad (*N*, II, 125). *W*, III, p. 291 ; *Fih.*, p. 176 ; *TB*, VII, p. 368 ; *TD*, XIII, p. 132 ; *Munt.*, VI, p. 497 ; Yāqūt, p. 928 ; *AN*, XI, p. 496 ; *Wāfi*, XII, p. 98 ; *Ġawāhir*, I, p. 197.
25. Ibn Aḥmad b. Ḥanbal, cadi d’une région inconnue (*N*, I, 125). Deux fils d’Aḥmad b. Ḥanbal sont connus pour avoir été cadis : 1. Sa‘īd b. Aḥmad b. Ḥanbal (m. av. 300 ?), vicaire d’Abū Ḥāzim ‘Abd al-Ḥamīd à al-Kūfa (*W*, III, p. 199 ; *TB*, IX, p. 98) ; 2. Šālīḥ b. Aḥmad b. Ḥanbal (m. 265), cadi d’Išbahān (Abū Nu‘aym, *Ta’rīḥ Išbahān*, I, p. 409). D’après al-Tanūḥī, il est nommé et révoqué par Abū ‘Umar Muḥammad b. Yūsuf : cela semble exclure Šālīḥ, qui meurt un peu trop tôt, alors qu’Abū ‘Umar est au début de sa carrière. Il s’agit plus probablement de Sa‘īd, et l’auteur confond sans doute Abū ‘Umar avec Abū Ḥāzim.
26. Ibrāhīm b. Muḥammad al-Taymī (m. 250), cadi d’al-Bašra (*N*, I, 140). *W*, II, p. 179 ; al-Mas‘ūdī, *Murūğ al-dahab*, IV, p. 203 ; *TB*, VI, p. 148 ; *Munt.*, VII, p. 41.
27. ‘Isā b. Abān b. Šadaqa b. Mūsā, Abū Mūsā (m. 220), cadi de ‘Askar al-Mahdī à Bagdad, puis d’al-Bašra (*N*, III, 62). *W*, II, p. 170 ; *Fih.*, p. 346 ; Šaymarī, p. 147 ; *TB*, XI, p. 158 ; *Munt.*, VI, p. 309 ; *AN*, X, p. 440 ; *Ġawāhir*, I, p. 401.
28. Ismā‘īl b. Ishāq b. Ismā‘īl b. Ḥammād (m. 282), cadi de Bagdad, al-Madā’in, al-Nahrawān (*N*, I, 134 ; III, 65). *W*, III, p. 280, 284 ; *Fih.*, p. 340 ; *Šīrāzī*, p. 166 ; *TB*, VI, p. 281 ; *Tartīb*, III, p. 168 ; *Munt.*, VII, p. 279 ; *AN*, XIII, p. 339 ; *Wāfi*, IX, p. 91.
29. Muḥammad b. ‘Abd Allāh b. ‘Ulāta al-Kilābī (m. 163 ou 168), cadi de ‘Askar al-Mahdī à Bagdad (*N*, VIII, 66). Ibn Sa‘d, *al-Ṭabaqāt al-kubrā*, VII, p. 323 ; *W*, III, p. 251 ; *TB*, III, p. 7 ; *TD*, LIII, p. 393 ; *Munt.*, V, p. 344.
30. Muḥammad b. ‘Abd al-Raḥmān Ibn Quray‘a, Abū Bakr (m. 367) : cadi d’al-Sindiyya (entre Bagdad et al-Anbār) et d’autres districts de l’Euphrate (*N*, III, 4). *TB*, II, p. 317 ; *Waf.*, IV, p. 382.
31. Muḥammad b. ‘Abd al-Wāḥid al-Hāšimī, Abū l-Ḥasan (m. après 356), cadi d’al-Bašra (*N*, II, 30, 36). Yāqūt, p. 849.
32. Muḥammad b. Aḥmad b. ‘Abd Allāh b. Našr al-Ḍuhlī, Abū Ṭāhir (m. 367 ou 369), cadi de Bagdad, Wāsiṭ, Damas, puis cadi d’Égypte (*N*, II, 168). *TB*, I, p. 329 ; *Tartīb*, III, p. 286 ; *TD*, LI, p. 62 ; *Wāfi*, II, p. 45.
33. Muḥammad b. Aḥmad b. ‘Alī b. Šāhawayh, Abū Bakr (m. 362), cadi au Fārs (*N*, III, 94). *Waf.*, IV, p. 211.
34. Muḥammad b. Aḥmad b. Ishāq b. al-Buhlūl al-Tanūḥī, Abū Ṭālib (m. 348), cadi de Bagdad, al-Anbār, al-Ahwāz (*N*, I, 16, 154 ; II, 23). *TB*, I, p. 293 ; *Munt.*, VIII, p. 295 ; *Ġawāhir*, II, p. 7.
35. Muḥammad b. Ġa‘far b. Aḥmad b. al-‘Abbās b. ‘Abd Allāh b. al-Hayṭam b. Bassām (m. 292), cadi d’al-Bašra (*N*, III, 29). *W*, II, p. 182.
36. Muḥammad b. Ḥalaf Wakī‘ (m. 306), cadi de Bagdad et d’al-Ahwāz (*N*, II, 51 ; VIII, 5, 56). *Fih.*, p. 182 ; *TB*, II, p. 311 ; *Munt.*, VIII, p. 15 ; *Waf.*, II, p. 106 ; *Wāfi*, III, p. 43 ; *Nuğūm*, III, p. 195.
37. Muḥammad b. Muḥammad b. Ismā‘īl b. Šaddād al-Anšārī al-Ġudū‘ī, Abū ‘Abd Allāh (m. 291), cadi de Wāsiṭ (*N*, II, 8). *W*, III, p. 315 ; al-Mas‘ūdī, *Murūğ al-dahab*, IV, p. 351 ; *TB*, III, p. 423 ; *Munt.*, VII, p. 358.
38. Muḥammad b. Mansūr, Abū Ġa‘far (m. après 240), cadi d’al-Ahwāz (*N*, II, 1, 2, 4, 5, 6). *W*, III, p. 320.
39. Muḥammad b. Šālīḥ Ibn Umm Šaybān al-Hāšimī, Abū l-Ḥasan (m. 369), cadi d’al-Kūfa, Bagdad, Syrie, Égypte (*N*, I, 37, 67). *TB*, II, p. 438 ; Ibn Ḥağar, *Raf‘ al-išr*, p. 359.
40. Muḥammad b. ‘Ubayd Allāh Ibn Našrawayh, Abū l-Ḥusayn (m. après 350), cadi d’al-Bašra (*N*, II, 150 ; III, 52, 53, 82, 84, 114).
41. Muḥammad b. Yūsuf, Abū ‘Umar (m. 318 ou 320), cadi de Bagdad, al-Madā’in, Quṭrabbul, al-Raḍānān, al-Nahrawān, Saqī l-Furāt, al-Ḥaramayn, al-Šām, Yémen, grand cadi (*N*, I, 10, 18, 22, 125, 126, 127, 133, 138,

139 ; II, 22, 23, 36, 37, 38, 88, 89 ; III, 40, 64, 87, 143, 158 ; VIII, 79). W, III, p. 282, 285, 293 ; Šīrāzī, p. 167 ; TB, IV, p. 171 ; *Munt.*, VIII, p. 122 ; AN, XIV, p. 555 ; *Wāfi*, V, p. 245.

42. al-Muḥassin b. ‘Alī al-Tanūḥī, Abū ‘Alī (m. 384), cadi de Saqī l-Furāt, Qaṣr Ibn Hubayra, Bābil, ‘Askar Mukram, Īdağ, Rām-Hurmuz, al-Ahwāz, Takrīt, Daqūqā’, Ḥānīğār, al-Ġāmi‘ayn, Sūrā, Ḥuṭarniyya, al-Īğārān, Wāsiṭ (N, I, 4, 12, 28, 37, 67, 100, 102, 132, 188 ; II, 87, 135, 172 ; VIII, 93). TB, XIII, p. 155 ; Yāqūt, p. 2280 ; *Waf.*, IV, p. 159 ; *Nuğūm*, IV, p. 166.

43. Mūsā b. Ishāq b. Mūsā b. ‘Abd Allāh al-Anṣārī al-Ḥaṭmī, Abū Bakr (m. 297), cadi de Wāsiṭ, al-Ahwāz, al-Rayy, Naysābūr (N, III, 30). W, III, p. 315 ; TB, XIII, p. 54 ; TD, LX, p. 391 ; *Munt.*, VII, p. 410 ; al-Subkī, *Ṭabaqāt al-šāfi‘iyya al-kubrā*, II, p. 345.

44. al-Naqqāš (m. ?) (N, II, 24).

45. Sa‘īd al-Šaffār (m. après 300 ?), vicaire d’al-Aḥwaš b. al-Mufaḍḍal à al-Bašra (N, I, 124).

46. Širmurdī b. Bal‘abbās, Abū l-Ḥasan (m. ?), cadi du Daylam (N, I, 186).

47. ‘Ubayd Allāh b. Aḥmad b. Ma‘rūf, Abū Muḥammad (m. 381), cadi de Bagdad, puis grand cadi (N, III, 72, 116, 135). Al-Hamaḍānī, *Takmilat Ta‘rīḥ al-Ṭabarī*, p. 411, 420, 426, 431 ; TB, X, p. 364.

48. ‘Umar b. Abī ‘Umar Muḥammad b. Yūsuf b. Ya‘qūb, Abū al-Ḥusayn (m. 328), cadi de Bagdad, puis grand cadi (N, I, 127, 133 ; II, 23, 34, 168 ; III, 64, 151). *Fih.*, p. 183 ; TB, XI, p. 230 ; *Tartīb*, III, p. 278 ; *Munt.*, VIII, p. 188.

49. ‘Utba b. ‘Ubayd Allāh b. Mūsā, Abū l-Sā‘ib (m. 350), cadi d’Āḍarbayğān, Ġībāl, al-Kūfa, Diyār Muḍar, Sawād, al-Ahwāz, Bagdad, puis grand cadi (N, I, 130 ; II, 135, 162 ; III, 98). TB, XII, p. 316 ; *Munt.*, VIII, p. 307 ; AN, XVI, p. 47 ; al-Subkī, *Ṭabaqāt al-šāfi‘iyya al-kubrā*, III, p. 343 ; *Ġawāhir*, I, p. 343 ; Ibn Qāḍī Šuhba, *Ṭabaqāt al-šāfi‘iyya*, I, p. 129.

50. Yūsuf b. Ya‘qūb b. Ismā‘īl b. Ḥammād b. Zayd, Abū Muḥammad (m. 297), cadi d’al-Bašra, Wāsiṭ, puis Bagdad, Kalwādā, Nahrubīn, al-Nahrawān, al-Ḥaṭṭ (N, I, 129 ; III, 65). W, II, p. 182 ; III, p. 282, 315 ; TB, XIV, p. 312 ; *Tartīb*, III, p. 182 ; *Munt.*, VII, p. 411 ; AN, XIV, p. 85.